

---

## Le national au péril du transnational

# Les groupes issus de l'immigration entre Maghreb et Europe

---

Jocelyne Césari

L'allongement de la durée de séjour, la féminisation et le rajeunissement de la population maghrébine installée en France et en Europe constituent désormais les caractéristiques d'une migration de peuplement et non plus celles d'une migration de travail provisoire telles qu'elle avait été perçue par les pouvoirs politiques et l'opinion publique jusqu'à la fin des années soixante-dix. Ceci paraît un truisme que de l'énoncer, mais ce constat d'évidence n'est pas sans conséquences sur les orientations et les méthodes de recherche. En effet, si avec la sédentarisation des populations immigrées dans l'espace national, l'intérêt des chercheurs s'est déplacé du monde du travail vers celui de la culture, du public des hommes vers celui des femmes et des jeunes, il n'en demeure pas moins que toute recherche sur ces populations reste prisonnière de la problématique émigration/immigration et du dilemme "intégration/retour au pays d'origine" qui ne paraissent plus véritablement adaptées à la réalité sociologique des groupes considérés.

Tout d'abord, nous constatons que l'implantation dans les Etats-nation européens d'individus originaires du Maghreb ne s'est pas véritablement accompagnée d'un arrêt des relations avec les espaces des pays d'origine. De plus, qu'il s'agisse de pays d'immigration ancienne (comme la France) ou de pays d'immigration récente (comme l'Espagne ou l'Italie), nous assistons à l'apparition de nouvelles modalités d'entrée

et d'installation dans l'espace européen qui tendent à mettre en connexion les lieux de destination et les lieux de départ d'une manière continue, car si l'immigration de travail est officiellement arrêtée en Europe, des flux de circulation se maintiennent entre les deux rives de la Méditerranée : regroupement familial, entrées touristiques qui en se prolongeant deviennent illégales ou clandestines, entrées à but universitaire ou culturel. Enfin, depuis une décennie, une série de centres urbains, notamment en Europe du sud, deviennent les lieux privilégiés de l'émergence de mouvements pendulaires entre rive nord et sud de la Méditerranée, par le biais notamment d'activités économiques de consommation et d'achat, alimentant les secteurs de l'économie informelle de distribution au Maghreb. De tels flux d'échange supposent l'existence de liens et de réseaux familiaux, économiques voire politiques entre les populations des deux rives.

Le maintien et la recomposition de tels liens nous incitent à introduire la question de l'identité de ces groupes. En effet, si nous considérons la culture comme un système de significations communément partagé par les individus membres d'une même collectivité, elle concourt dans ce sens, à déterminer le succès et l'efficacité des mobilisations identitaires : celles-ci n'ayant de chance de se réaliser que si elles font appel à l'identification d'un groupe dans lequel les individus se reconnaissent de façon prioritaire. Ainsi, l'existence de tels réseaux traduit des modes d'identification à des espaces dépassant le cadre national même si l'enracinement en France ou en Europe est définitif. Il en résulte une mise à mal de l'idéologie nationale et de l'ordre étatique.

Aussi, ces modalités de circulation et ces liens maintenus et recomposés entre populations originaires du Maghreb sédentarisées en Europe et espaces des pays d'origine, nous incitent à une analyse des caractéristiques de ces flux transnationaux ainsi que de leurs influences sur les ordres politiques internes.

---

### La montée des flux transnationaux: l'autonomie dans le champ des relations internationales

---

Cette appréhension des flux de circulation entre les deux rives de la Méditerranée doit être replacée dans un processus beaucoup plus général renvoyant à ce que Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts nomment le "dédoublé de la scène internationale" (*Le retournement du monde*, Presses de FNSP et Dalloz, 1992). Ceci se traduit notamment par la coexistence de deux mondes: un monde de l'Etat, codifié, ritualisé, formé d'un nombre fini d'acteurs connus et un

monde polycentré constitué d'un nombre presque infini de participants dont l'action tend à échapper à la souveraineté étatique. Cette dualité des mondes implique une configuration très complexe des allégeances: alors que le monde des Etats repose sur l'exclusivité de l'allégeance citoyenne, le monde multicentré renvoie à l'opposé à des réseaux d'allégeances très peu codifiés dont la nature et l'intensité dépendent de la volonté libre des acteurs concernés. Cette dualité des mondes s'accompagne d'une dualité des dynamiques, opposant d'une part la logique de la contrainte et d'autre part, la logique de l'efficacité. Toute relation transnationale se situe dans ce monde polycentré et peut être définie comme: "Toute relation qui par volonté délibérée ou par destination, se construit dans l'espace mondial au delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle et à l'action médiatrice des Etats."

Par delà leur diversité et leur profusion, les flux transnationaux trouvent leur unité dans leur fonction de contournement de l'Etat. Ils peuvent être l'émanation d'organisations ou la résultante d'actions individuelles multiples. Les relations que les individus mettent en oeuvre entre l'espace européen et les espaces maghrébins, relève davantage du second cas de figure. Fondés principalement sur le maintien et la réactivation des relations primaires, ces réseaux consacrent en quelque sorte l'autonomie des groupes sociaux dans le champ des relations internationales. Les stratégies mises en oeuvre n'obéissent pas véritablement à la volonté d'apparaître comme un acteur collectif dans cet espace transnational mais sont plutôt mues par la logique des intérêts individuels. Par exemple, en ce qui concerne, la gestion des marchés matrimoniaux par les migrants : l'interdit d'ordre religieux qui rend impossible le mariage des filles musulmanes hors du groupe, conduit souvent les pères de famille immigrés à rechercher au sein du milieu d'origine un mari pour leur fille. En sens inverse, il arrive que des jeunes filles en provenance du Maghreb soient "importées" en direction des sociétés d'accueil, étant considérées comme meilleures épouses parce que plus conformes au modèle traditionnel d'éducation. Cette multiplicité de décisions d'ordre privé a des conséquences en termes de titres de séjour, de regroupement familial, de flux monétaires mais aussi de modèles culturels, linguistiques ou religieux et provoque indirectement un effet collectif sur la scène internationale. A cet égard, deux domaines sont particulièrement révélateurs de cette réalité sociale: les relations économiques et les activités religieuses.

Il apparaît que le développement d'économies parallèles de distribution dans les pays maghrébins trouve un point d'appui favorable dans l'émigration. La cause essentielle de l'apparition de ces économies réside dans l'impossibilité de transformer dans le cadre réglementaire, l'épargne en investissement, notamment lorsque le marché des facteurs de production est strictement réglementé comme c'est le cas en Algérie. Il en résulte la création de surplus monétaires conséquents affectés

principalement à la consommation de produits supplémentaires, engendrant un déséquilibre entre l'offre et la demande d'où l'existence de prix parallèles. L'existence de réseaux à l'extérieur du cadre national favorise le développement de l'économie parallèle de distribution et ce, de deux manières.

Premièrement, le marché parallèle du change oppose ces surplus oisifs en quête de placement à une offre en devises provenant principalement des populations issues de l'immigration mais aussi (et de plus en plus) des transferts des résidents en Algérie. Or, l'unicité du taux parallèle de change sur tout le territoire national algérien comme sur le territoire français suppose une centralisation des opérations avec diffusion d'un même cours, et donc l'existence de réseaux de collecte de dinars et de devises à l'extérieur. Dans le cas du dinar algérien, c'est le marché dinar contre franc qui est déterminant, le franc étant la monnaie convertible de référence qui permet de solder les compensations dinar/dirham etc. En définitive, la consommation parallèle dépend de l'offre de franc sur le marché des changes, les surplus monétaires se transformant ainsi, non seulement en spéculations sur le marché des biens intérieurs mais aussi en achat de devises étrangères. Par exemple, en 1989, le stock d'épargne placé à l'étranger était évalué à près de 100 milliards de francs (l'équivalent de la dette extérieure du pays).

Deuxièmement, la revente de produits importés qui a connu un grand essor, notamment en Algérie, contribuant à favoriser la valorisation sociale des activités liées au "business", constitue un autre moyen d'affectation des encaisses oisives à l'aide de réseaux extérieurs. Cette importation s'effectue de plusieurs façons: tout d'abord, dans le cadre de déménagements des émigrés, mais aussi de stagiaires en formation à l'extérieur ou de membres des représentations à l'étranger. Toutefois, le déménagement étant définitif, il y a des pratiques très répandues de maximisation du patrimoine en Algérie en demeurant à l'étranger tout en opérant un change de l'épargne mensuelle. De telles situations contribuent bien souvent à alimenter un désir d'émigration, même temporaire. Enfin, il y a les importations réalisées par les voyageurs ordinaires (circulant dans les deux sens) et qui alimentent le marché parallèle des biens de consommation. Ainsi, malgré les efforts déployés par les gouvernements maghrébins, les transferts de fonds des migrants ne sont pas destinés à des investissements productifs mais à la construction immobilière, à la consommation des ménages ou à la revente de produits importés. En effet, pour les familles maghrébines, l'accès à des produits de consommation ayant une haute valeur symbolique (vêtements, audio-visuel, électro-ménager, automobile etc.) passe bien souvent par des circuits parallèles au sein desquels les milieux de l'émigration installés en France ou en Europe jouent un rôle non négligeable d'intermédiaire. Ainsi, la revente de produits importés, acquis à Marseille, Barcelone ou Istanbul, constitue une source de profit

et favorise l'émergence de deux professions: le "trabendiste" et le revendeur "tous produits". L'immigration est également utilisée dans sa structure familiale pour constituer des entreprises transnationales intervenant dans les circuits de main d'oeuvre et de capitaux, c'est le cas notamment pour les épiciers de Sousse et de Djerba ou pour les commerçants du Mzab. Par ailleurs de plus en plus d'individus issus des nouvelles générations trouvent dans le développement de "l'ethnic business" des opportunités d'ascension vers les classes moyennes. Une tendance se confirme qui marque l'orientation des activités associatives vers la captation de débouchés économiques, en particulier dans le domaine de l'import/export avec le Maghreb et le monde arabe en utilisant comme ressources ce que certains nomment leur "biculture". Ceci se traduit par la constitution d'entreprises intermédiaires, de petites SARL, dans le domaine de l'artisanat et du commerce principalement. Les réseaux à l'oeuvre dans ces secteurs remettent en cause le caractère totalisant des Etats-nation. Ils permettent la circulation d'idées et de valeurs auxquelles une frange des classes moyennes maghrébines peut être sensible.

Dans le domaine religieux également des réseaux se constituent entre les deux rives de la Méditerranée. En effet, si dans un premier temps, la demande religieuse a été formulée par les primo-migrants en dehors de tout influence en provenance des pays d'origine, ceux-ci se révèlent par la suite incapables de faire face à l'exigence de nouvelles demandes, notamment en ce qui concerne l'enseignement coranique. Il est ainsi fréquent que les lieux de culte créés dans l'émigration soient investis par des "imams" en provenance des pays d'origine. La gestion de ces activités religieuses permet à des individus scolarisés mais sans perspective d'ascension sociale au sein des sociétés maghrébines, de s'installer en France et de tisser des réseaux leur assurant une relative sécurité politique en même temps que des moyens financiers pour alimenter depuis l'extérieur, l'opposition politique contre les régimes maghrébins en place. Des intellectuels islamistes parviennent de plus, à exercer dans les salles de prière de l'hexagone, une critique sociale à l'égard de l'Occident tout en s'abstenant de mettre en cause les régimes politiques d'Outre-Méditerranée. Ces prédicateurs en arrivent ainsi à jouer un rôle d'intermédiaires indirects dans la volonté politique de domination des dirigeants maghrébins sur l'Islam en France, car en propageant une critique de l'Occident, ils jouent en quelque sorte un rôle de rempart contre une acculturation trop rapide, même s'ils ne sont pas toujours maîtrisables par les régimes en place. Plus généralement, les acteurs religieux développent de manière croissante des stratégies internationales. Dans le cas de l'Islam, ceci se produit plus particulièrement par l'utilisation d'un répertoire symbolique et la mise en symbiose avec les mouvements sociaux existants. Il en résulte une énonciation religieuse de la politique internationale dans laquelle le

discours éthique tend à se substituer au discours de l'intérêt national, conduisant au primat du lien religieux (et des solidarités transnationales) sur le lien citoyen.

Soulignons par ailleurs, que les milieux immigrés en Europe peuvent fonctionner comme chambre d'écho des questions politiques débattues au Maghreb et favoriser le déploiement d'expressions illégitimes dans le cadre national d'origine: tel est le cas pour l'expression culturelle berbère notamment. Ou encore, dans la perspective des élections législatives dont le premier tour a eu lieu au mois de décembre en Algérie, nous avons constaté que certaines associations immigrées avaient exprimé la demande de voter en corps constitué, souhaitant défendre eux-mêmes leurs intérêts au sein de la future Assemblée populaire nationale

A propos de ces flux transnationaux, il convient d'évoquer également les flux culturels qui se situent au croisement de l'individuel et du collectif: par exemple, les étudiants ou les individus en formation en Europe qui contribuent à développer des réseaux de socialisation qu'ils utiliseront ensuite dans leurs activités professionnelles, de retour au pays d'origine. Mais il existe aussi des flux artistiques et surtout des flux de communication émanant d'organisations publiques et privées, lesquels favorisent la diffusion de produits culturels occidentaux (émissions de télévision notamment). Précisons que la réceptivité de ces flux dans les pays destinataires est sélective et tend à provoquer l'éclatement des collectivités nationales. En effet, ils induisent deux modes d'insertion de l'individu dans la scène internationale: soit un processus de socialisation universaliste tourné vers l'Occident, soit au contraire le développement d'attitudes orientées vers la tradition et la recherche d'authenticité.

L'existence de tels flux de circulation et d'échange remet en cause le principe de l'Etat-nation dans le contexte européen mais aussi dans le contexte maghrébin et ne manque pas d'avoir des influences sur les ordres politiques internes.

---

## Flux transnationaux et ordres politiques internes

---

L'émergence de ces réseaux transnationaux remet en cause le fonctionnement de l'Etat-nation en Europe, parce qu'elle met à mal l'idée de territoire qui est au fondement même de l'ordre étatique en s'appuyant sur des appartenances communautaires dépassant ce cadre et en mettant en connexion des espaces de culture et d'histoire différentes. Il en résulte une complexification des allégeances ainsi que des formes de communalisation plurielles qui s'intègrent de moins en moins dans le modèle occidental de la nation. Ces flux ont aussi des conséquences sur

les sociétés maghrébines et sur les ordres politiques, lesquels peuvent tenter de les capter à leur profit, notamment dans le domaine des relations extérieures voire dans celui des évolutions sociales internes.

---

## La gestion du transnational par les Etats maghrébins

---

Les Etats maghrébins se trouvent confrontés, comme tous les Etats, à une contradiction entre d'une part, la transnationalisation croissante des échanges économiques et, d'autre part, des affirmations nationales maintenues. La situation de groupes issus de l'immigration dans l'espace européen est au coeur de cette contradiction. Ces groupes mettent en lumière deux aspects significatifs de cette contradiction: leur existence même révèle le cadre contraignant dans lequel s'inscrit la politique européenne des Etats maghrébins, ils peuvent toutefois être envisagés comme un atout dans l'élaboration de cette politique.

1) L'existence de minorités issues de l'immigration maghrébine au sein des Etats européens constitue un désaveu de la rhétorique politique des Etats maghrébins, fondée depuis les indépendances, sur le principe du retour de l'émigration. En fait, préexistant aux indépendances, notamment dans le cas algérien, l'émigration s'est accentuée dans la première décennie de l'ère post-coloniale et a été en quelque sorte subie par les nouveaux Etats, constituant ainsi un aveu des rapports inégaux persistant par delà la colonisation (voire à cause d'elle) entre pays exportateurs et pays importateurs de main d'oeuvre. Par la suite, cette émigration a été appréhendée par ces Etats comme un moyen de pallier les difficultés du marché de l'emploi et d'alléger la pression démographique en offrant l'illusion d'une qualification à l'extérieur pour les travailleurs, lesquels, selon le discours officiel, pourraient ensuite revenir au pays une fois que celui-ci aurait atteint sa phase de développement. Cette attitude permettait de légitimer la contradiction entre d'une part, l'affirmation hautement proclamée du nouvel Etat et d'autre part, la réalité d'une politique en fait subordonnée aux décisions politiques et aux contraintes du marché économique du pays importateur de main d'oeuvre. Par exemple, dès 1968, il était question en Algérie, d'une réinsertion à court et à long terme des émigrés dans les circuits économiques, en priorité pour les ouvriers qualifiés, mais ceci ne se concrétisera vraiment qu'après 1974, devant le "fait accompli" de l'arrêt officiel de l'immigration par la France. Après avoir subi unilatéralement les premières mesures de retour édictées unilatéralement par les pays d'accueil, les dirigeants maghrébins oeuvrent depuis une décennie à la réinsertion de leurs ressortissants avec un double souci: faire en sorte que les accords soient négociés bilatéralement et que les conditions de retour soient adaptées, autant que faire se peut, aux

objectifs du développement économique. Or, le bilan des actions révèle que les effets attendus par la mise en place de tels accords sont demeurés très limités, notamment en ce qui concerne le nombre des individus concernés.

De plus, l'impuissance des Etats en la matière apparaît également dans leur incapacité à orienter et contrôler l'espace d'échanges transnational en constitution lequel s'appuie sur des réseaux transgressant les souverainetés étatiques.

2) En revanche, l'enracinement de groupes d'origine maghrébine en Europe peut être envisagé par les dirigeants maghrébins comme un moyen de pression voire une monnaie d'échange dans le cadre de leurs relations bilatérales avec les Etats européens comme dans le cadre des relations avec l'Europe en construction. Ceci a obligé les gouvernements à une réorientation et à une diversification de leurs moyens d'influence auprès de leurs anciens ressortissants, se traduisant notamment par une utilisation de l'Islam comme ressource politique ainsi que par une reconnaissance de la double nationalité pour les nouvelles générations.

Depuis le début de la décennie 1980, s'est produit un processus de visibilité de l'appartenance islamique dans les espaces publics européens se manifestant notamment par la création de salles de prières, d'associations à caractère religieux, la revendication de mosquées, de carrés musulmans dans les cimetières, la multiplication de boucheries "halal" et ce, à l'initiative d'individus issus de l'immigration, le plus souvent primo-migrants et sédentarisés depuis au moins une décennie. Or, cette affirmation de la différence culturelle, signe d'un enracinement définitif, s'est effectué en dehors de tout mot d'ordre des structures contrôlées par les pays d'origine et ayant vocation à encadrer ces populations. Ceci a suscité de la part des instances gouvernementales maghrébines, de nouveaux modes d'approche en direction de leurs anciens ressortissants.

Mais, tout autant qu'un contrôle des populations installées, les tentatives d'emprise sur le mouvement islamique constituent pour ces instances dirigeantes, une ressource supplémentaire dans leurs relations bilatérales avec les Etats où sont implantées ces populations en tentant d'apparaître comme interlocuteur face aux pouvoirs publics en vue de gérer l'intégration systémique de l'Islam dans le cadre des institutions des Etats considérés. Ainsi, en France, aucune des associations islamiques créées depuis dix ans ne possède véritablement les moyens matériels et symboliques de mener une action concertée en vue de l'instauration d'une instance représentative des musulmans en France. Or, l'enjeu est de taille: des questions telles que la réglementation de la viande "halal", la possibilité d'ouvrir des écoles confessionnelles, la situation des carrés musulmans dans les cimetières communaux etc... ne peuvent pas pour l'instant, se négocier dans le cadre de la loi de 1905, car il n'y a pas consensus aujourd'hui au sein des populations

musulmanes sur la désignation d'une organisation pouvant apparaître comme interlocuteur des pouvoirs publics pour traiter de ces questions. Face à ce vide, les dirigeants des pays d'origine jouent de l'influence qu'ils peuvent détenir auprès de certaines associations en France pour tenter d'arracher le leadership. Dans cette action, l'antériorité de la migration ainsi que le passé commun entre l'Algérie et la France, expliquent que ce sont les dirigeants algériens qui se montrent le plus actifs. La Mosquée de Paris constitue une pièce maîtresse dans la stratégie déployée, depuis 1982, ce lieu étant sous l'emprise de l'Etat algérien. Depuis sa création, cette mosquée est en fait l'objet d'une lutte sourde entre autorités françaises et algériennes pour la désignation de son recteur. En 1982, la nomination de Cheikh Abbas, fonctionnaire algérien, est l'aboutissement d'une action menée pendant près de vingt années par le gouvernement algérien pour établir sa tutelle sur l'établissement. A la mort de Cheikh Abbas, la nomination en juin 1989, de Tidjani Heddami, ancien ministre des cultes en Algérie, confirme la domination algérienne en ce lieu. Cette mosquée fonctionne comme un instrument aux mains des gouvernants algériens pour tenter de contrôler l'organisation de l'Islam en France. Les récents événements liés à l'évolution politique en Algérie ont d'ailleurs conduit à une crise à la tête de cette institution. En effet, Tidjani Heddami ayant été nommé comme membre du Haut Comité d'Etat à Alger, le 14 janvier 1992, il en a résulté une polémique sur son maintien à la direction de la Mosquée de Paris. Finalement, les dirigeants algériens se sont laissés convaincre de l'impossibilité du cumul des mandats et ont accepté la nomination le 12 avril 1992, de M. Dalil Boubakeur, fils de Si Hamza, qui est devenu ainsi le premier Recteur musulman français.

En tout état de cause, depuis le début des années 1980, les recteurs successifs ont tenté d'élargir l'audience de la Mosquée de Paris aux diverses composantes de la population algérienne ou d'origine algérienne installée sur le territoire français, y compris les "harkis", ce qui met en évidence, la tentative de substitution d'une rhétorique nationaliste à une rhétorique religieuse de la part des autorités algériennes. C'est ainsi qu'un certain nombre de rassemblements, entre 1985 et 1986, ont scandé l'élaboration de la politique musulmane de la grande Mosquée de Paris. Dans le même ordre d'idées, peu avant son décès, Cheikh Abbas, avait lancé des projets de fédérations régionales d'associations islamiques, rattachées à la Mosquée de Paris. La première et l'unique qui ait vu le jour a été fondée à la suite du XVIII<sup>e</sup> rassemblement islamique qui s'est tenu à Marseille sous son égide. Son décès ainsi que les difficultés de cette Fédération à s'imposer comme structure représentative dans la région concernée, explique qu'aucune autre n'ait été créée depuis. Soulignons que cette volonté d'emprise sur l'organisation de l'Islam en France n'est pas la seule et se heurte

d'ailleurs à des tentatives concurrentes soutenues par d'autres formations politiques du monde arabe .

Cet activisme religieux des Etats maghrébins ne pouvait laisser indifférent les autorités politiques françaises. Par ailleurs, un certain nombre de questions relatives à la pratique de l'Islam demeurant aujourd'hui encore sans solution, ceci explique que le Ministère de l'Intérieur ait pris l'initiative de constituer au mois de novembre 1989, un Conseil de Réflexion sur l'Islam en France (CORIF), réunissant dans un premier temps, six personnalités religieuses nommées par le ministre, puis quinze, (cooptées par les six premières). Les critères de sélection des six premiers "sages" ont obéi à un souci de représentation des associations islamiques à vocation régionale, mais aussi des divers courants nationaux et ethniques qui traversent les populations musulmanes.

L'ambition sous-jacente à cette initiative est de conduire à l'unification des populations musulmanes afin que le gouvernement puisse bénéficier d'un interlocuteur unique et légitime, mais surtout il s'agit d'enrayer les tentatives d'hégémonie des Etats maghrébins sur les populations musulmanes sédentarisées. Désormais, le Recteur de la Mosquée de Paris, n'est plus en situation d'hégémonie et devient un membre à parité avec d'autres responsables religieux au sein de ce Conseil. Ainsi, pour l'Etat français, ce n'est plus uniquement la dimension internationale de l'Islam qui prime, attitude qui avait conduit à des négociations d'Etat à Etat, notamment à propos de la nomination des recteurs successifs de la grande Mosquée de Paris, mais bien un souci de gestion de l'Islam français qui passe par une tentative d'organisation et de contrôle des activités religieuses.

Toutefois, il semble difficile que les pouvoirs publics puissent remédier aujourd'hui à la contradiction fondamentale qui caractérise l'Islam en France: la majorité des pratiquants installés est de nationalité française alors que la quasi-totalité des "imams" est de nationalité étrangère. Une telle caractéristique implique l'existence d'un espace religieux, dépassant le cadre des souverainetés étatiques et dont les réseaux s'étendent à l'Europe entière. Il est dès lors tentant, pour les Etats maghrébins de tenter de contrôler cet espace religieux, lequel par ailleurs peut également favoriser le développement des mouvements de contestation. Ainsi, si la réglementation du statut de l'Islam apparaît désormais comme nécessaire aux pouvoirs publics, afin d'éviter toute ingérence extérieure par rapport à cette population installée et sédentarisée, il nous semble que les spécificités de la condition minoritaire musulmane, liées à sa transnationalisation, compliquent cette tâche.

En dehors du contrôle des activités islamiques sur le territoire français et européen, les Etats maghrébins tentent également de maintenir un lien avec les nouvelles générations nées ou scolarisées en

France, en privilégiant des modalités d'action plus culturelles. Depuis le début de la décennie 1980, les Français d'origine maghrébine ont montré leur capacité de mobilisation et de médiatisation sur des thèmes comme l'égalité des droits et des conditions, la "nouvelle citoyenneté", l'anti-racisme. Dans leur grande majorité, ces individus sont caractérisés par une volonté d'intégration sociale utilisant l'accès à la citoyenneté comme instrument. Cette volonté peut s'exprimer par des moyens spécifiques, récusant les structures traditionnelles homogénéisantes telles que les partis politiques ou les syndicats, en s'appuyant par exemple sur un mouvement associatif à référence ethnique. Si, par l'intermédiaire des réseaux familiaux, la relation au pays d'origine se maintient, ils se montrent, en général, très critiques envers les régimes politiques en place. Pour la jeunesse d'origine algérienne notamment, la rupture avec l'Etat algérien a été en quelque sorte consommée lors de la répression des émeutes en octobre 1988. Nous avons pu constater, lors de ces événements, une mobilisation pour dénoncer cette répression. Les nouvelles générations ont par ailleurs déployé des formes d'action collective et de revendications, indépendantes des structures d'encadrement des Etats d'origine, aboutissant à rendre celles-ci quelque peu caduques.

En même temps, la volonté d'intégration dans la société française ainsi que le rejet des régimes politiques d'Outre-Méditerranée, s'accompagne de modalités d'identification et d'allégeances complexe impliquant la reconnaissance d'espaces culturels ("le monde arabe", la "kabylie"... ) qui dépasse le cadre national français. Cette solidarité s'est manifestée lors des événements de la guerre du Golfe où une sensibilité arabo-musulmane est apparue dans le paysage politique français, entrant en contradiction avec l'unanimité de l'opinion publique quant au déroulement du conflit .

---

### La nouvelle approche des Etats maghrébins

---

Une telle configuration a obligé les dirigeants maghrébins à une réorientation de leurs discours et modes d'action afin de tenter de préserver un lien avec ces générations. Ceci est particulièrement significatif pour l'Algérie et la Tunisie. Les prises de position et les mesures prises depuis le début de la décennie 1980 révèlent l'acceptation d'un démembrement de la souveraineté exclusive que les représentants du pouvoir algérien et tunisien exerçaient sur leur émigration, en même temps qu'un souci de renforcer leur action culturelle en direction de ces populations. La reconnaissance de la double nationalité constitue l'aspect le plus novateur de cette politique. Si au début de cette décennie, les responsables algériens considéraient la jeunesse née en France

comme propriété exclusive de l'Etat algérien, les formes de mobilisation et les modalités d'identification de ces nouvelles générations dans l'espace public français, les ont conduit à une modification de leurs positions. Ceci se traduit en particulier par l'accord signé le 11 octobre 1983 entre l'Etat français et l'Etat algérien à propos des modalités du service national. L'Etat tunisien s'était engagé dans la même voie au travers de l'accord signé avec l'Etat français le 17 juin 1982. La position adoptée par le roi du Maroc à propos de la double nationalité est sensiblement différente dans la mesure où il maintient une conception exclusive de la nationalité marocaine .

Plus précisément, à propos de l'Algérie et la Tunisie, cette reconnaissance de la double nationalité s'accompagne d'une volonté de soutenir le processus d'intégration des nouvelles générations dans les divers pays d'Europe concernés. C'est ainsi que les responsables de l'Amicale des Algériens en Europe ont été à l'origine du mouvement de coordination et de concertation des jeunes issus de l'immigration qui a réuni près de 2000 jeunes franco-algériens à la Villette, le 27 février 1988. Ils tentent également d'aider le mouvement associatif de ces nouvelles générations et de favoriser leur intégration dans l'espace politique français: par exemple, ils ont soutenu les candidatures des personnes franco-maghrébines se présentant aux élections municipales de 1989. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement tunisien tente de maintenir des liens avec les populations installées de l'autre côté de la Méditerranée: au mois de juillet 1989, lors du vingt-troisième séminaire des Travailleurs tunisiens à l'étranger, les participants ont conclu leurs travaux en proposant que soit créé un Conseil supérieur de l'émigration, rattaché directement au président de la République et dont la mission serait de se prononcer sur toutes les questions relatives aux populations émigrées. En raison des mêmes visées, les gouvernements algérien et tunisien tentent de conserver un lien culturel avec les nouvelles générations afin de maintenir auprès d'elles, les valeurs de l'arabité et de l'Islam. Ceci conduit principalement au financement d'enseignants en langues et cultures d'origine, mis en place dans les établissements scolaires français mais dont les effets demeurent limités.

Ce souci de préserver des liens avec les populations sédentarisées en France et en Europe implique également la volonté de tenter de définir une politique commune envers ces populations, notamment dans la perspective de l'unification européenne. Dès le vingt-deuxième séminaire des Travailleurs tunisiens à l'étranger, les participants avaient proposé "d'agir de concert avec les autres pays maghrébins afin de défendre les droits des nouvelles générations et notamment leur droit de circulation dans le cadre de l'Europe unifiée". Lors de la vingt-troisième session de ce même séminaire, en août 1989 à Tunis, la question des migrants dans l'Europe de 1993 est apparue comme prioritaire. Plus récemment encore, lors d'un symposium international organisé par le

Rassemblement constitutionnel démocratique, les 4 et 5 novembre 1990 à Tunis et consacré aux "perspectives des relations Maghreb/CEE", une partie des travaux a eu trait à l'avenir des populations immigrées dans l'espace européen et s'est conclue par une proposition de charte relative à la communauté maghrébine en Europe.

Cette esquisse d'une volonté politique commune en direction des groupes immigrés en Europe renvoie au processus général d'harmonisation des politiques maghrébines ayant conduit notamment à la création de l'Union du Maghreb Arabe, le 17 février 1989. Une des conséquences de la guerre du Golfe ainsi que de l'effondrement de l'Empire soviétique a été de rendre plus décisive la nécessité d'une mise en cohérence des stratégies maghrébines, notamment face à l'Europe. Car, en dépit des réactions populaires en faveur du peuple irakien, ce conflit a eu pour effet de rapprocher les régimes maghrébins des intérêts occidentaux notamment européens: la position du Maroc en cette occasion a été un signe. Quant à ceux qui, à l'instar de la Tunisie, ont tenu sous la pression de la rue, une position pro-irakienne, leur intérêt aujourd'hui est de renouer avec les investisseurs européens qui pourraient de fait montrer quelques réticences. Or, l'enjeu économique est de taille. En effet, il faut également tenir compte du fait que les Etats maghrébins traversent une crise économique qu'ils ne pourront vraisemblablement surmonter que par la recherche de compromis et la mise en place de projets communs, soutenus par leur principaux partenaires en Europe.

A cet égard, l'échéance européenne de 1993 s'impose à eux. En même temps, conséquence (en partie) des réactions populaires maghrébines lors de la guerre du Golfe, les responsables de la CEE ont pris plus nettement conscience des besoins de leurs partenaires du Sud. En ce qui concerne les Etats européens, la France, l'Italie et l'Espagne ont depuis 1989, sensiblement accentué leur aide bilatérale et avec le Portugal, ont institutionnalisé une coopération régionale apte à renforcer les liens en Méditerranée occidentale : il s'agit du projet dit des "4 + 5" (Portugal, Espagne, France, Italie, associés aux cinq membres de l'U.M.A.), qui a pris corps en octobre 1990 et qui depuis est devenu le projet "5 + 5" (Malte ayant rejoint les partenaires européens).

Cette amorce, fragile, d'une politique extérieure maghrébine se produit en même temps que se mettent en place des orientations similaires dans le domaine économique des trois principaux pays considérés. Depuis le début de la décennie 1980, ces nouvelles mesures se concrétisent principalement par l'encouragement au développement de petites entreprises de production. Ceci s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs: endettement extérieur alourdi, contraction des recettes publiques (notamment celles d'origine pétrolière en Algérie), difficile accroissement de l'emploi salarié dans le secteur public et enfin, promotion d'une autre division des tâches entre secteur privé et secteur

public. Mais, il faut surtout tenir compte de la raison fondamentale, à savoir, l'état d'un "marché idéologique international" qui depuis la décennie 1970, a évolué. Jusqu'au début des années 1980, le système de l'ONU avait joué un rôle essentiel dans la mise en place par les Etats du Tiers Monde d'une interprétation politique et volontariste de la dépendance. Or, aujourd'hui, avec le constat d'échec des stratégies "auto-centrées", la Banque mondiale apparaît comme le principal pourvoyeur de problématiques légitimes du développement, par le biais notamment de programmes d'ajustement structurel, qui favorisent la privatisation et la promotion de micro-entreprises.

Mais, est-il plausible de considérer que le champ économique puisse constituer un domaine porteur dans la perspective de la construction maghrébine et de l'utilisation éventuelle du potentiel des immigrés? Par exemple, la constitution de sociétés mixtes maghrébines incluant l'utilisation de ressources privées non négligeables, pourrait permettre de renforcer et d'équilibrer les économies de chacun des pays concernés dans le domaine du tourisme, de la production agricole ou des biens de consommation et favoriser ainsi une possibilité d'ouverture sur le marché européen. Il en résulte d'ailleurs une volonté politique de mobiliser l'épargne des groupes maghrébins installés en France, laquelle peut entrer en conjonction avec des initiatives provenant d'individus issus de l'immigration, lesquels trouvent de plus en plus d'opportunité d'ascension vers les classes moyennes, grâce à "l'ethnic business". Il est dès lors tentant pour les autorités d'orienter ces flux vers des investissements productifs favorisés par la phase de libéralisation économique et de tenter d'agir conjointement auprès des populations maghrébines installées en Europe.

---

## Les difficultés

---

Cependant, cette volonté d'unification du Maghreb ne manquera pas de se heurter à un certain nombre de difficultés d'ordre interne et externe. Dans le domaine interne, il s'agit de prendre en compte les différences politiques entre les trois principaux pays concernés ainsi que la faiblesse des échanges inter-régionaux. En fait, la pérennisation et le renforcement de l'UMA est lié à un processus de libéralisation à la fois économique et politique. A cet égard, les changements politiques intervenus tant en Tunisie qu'en Algérie depuis les années 1987-1988 constituaient des indices de la mise en oeuvre de ce processus de libéralisation: établissement du multipartisme, mesures favorisant le développement de l'investissement privé en Algérie. Or, la situation politique de l'Algérie à ce jour, révèle la fragilité de cette évolution. La

suspension du second tour des élections législatives à l'issue du premier tour, marquant la domination du FIS (ayant remporté 188 sièges sur 430 au soir du 26 décembre), la démission du président de la République, l'instauration le 14 janvier 1992, d'un Haut Comité d'Etat présidé par Mohammed Boudiaf, vétéran de la guerre d'indépendance, l'instauration de l'état d'urgence, la dissolution du Front Islamique du Salut (le 4 mars 1992), la multiplication des attentats dont le plus spectaculaire, le 29 juin 1992, a coûté la vie à Boudiaf lui-même, le nombre croissant des arrestations jusqu'à l'établissement du couvre-feu le 5 décembre 1992 et aux restrictions à la liberté de la presse, tout ceci tend à prouver que la "transition démocratique", que d'aucuns se plaisaient à prédire, est rien moins qu'assurée. Un autre risque, moins visible, existe également, lié au processus de bipolarisation des sociétés civiles maghrébines (et particulièrement algérienne), entre d'une part l'émergence de classes moyennes intégrées au système politique et d'autre part, des couches marginalisées et exclues. Ceci pourrait constituer un obstacle décisif dans l'évolution vers une hypothétique démocratisation. A cet égard, les événements récents en Algérie ne permettent pas de fournir une réponse et laissent pendante la question de l'attitude des groupes islamistes dans un système politique plus ouvert.

Par ailleurs, dans le domaine extérieur, il ne faut point trop attendre des déclarations politiques maghrébines, marquant une volonté de prise en compte des populations issues de l'immigration dans le cadre de l'élaboration d'une politique commune face à l'Europe : tout d'abord, parce que toute fragilisation du processus de libéralisation politique affecte la prise en compte de cet espace transnational entre l'Europe et le Maghreb mais aussi parce que ces prises de position en direction des nouvelles générations, restent pour l'instant sans effet auprès des individus concernés. En effet, ceux-ci attestent un souci d'indépendance et d'autonomie par rapport aux instances des pays d'origine. Cependant le pari que font les autorités maghrébines d'envisager ces individus comme un "groupe pont" entre le Maghreb et l'Europe n'est pas infondé selon nous. Mais ceci ne s'effectuera pas dans le cadre des directives données par les instances des pays d'origine mais à l'initiative des intéressés eux-mêmes. Or, un certain nombre d'acteurs situés dans un parcours d'ascension sociale en France (intellectuels, leaders associatifs, commerçants) expriment une volonté d'agir comme "intermédiaires culturels" entre les deux rives de la Méditerranée, c'est-à-dire comme agents du développement d'un espace d'échanges non seulement entre la France et le Maghreb mais également entre le Maghreb et l'Europe. En même temps, certaines franges des groupes issus de l'immigration portent de l'intérêt à l'évolution politique des pays d'origine, en se montrant favorables à toute mesure de libéralisation politique, garante de la prise en compte éventuelle de leurs intérêts. Par exemple, les milieux

kabyles de l'émigration soutiennent l'action de partis tels le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) en Algérie ou encore du Front des Forces Socialistes (FFS) Il faut également tenir compte du fait que les groupes les plus engagés dans le passage vers la transition démocratique au Maghreb sont pour partie constitués par les membres des classes moyennes caractérisés par un individualisme économique centré sur l'extérieur. Or, c'est le même type d'individus qui se retrouvent bien souvent dans les réseaux d'économie parallèle passant par les milieux de l'émigration .

De plus, si nous avons constaté que l'identification à la nation française ne constitue pas une dimension significative des modes d'allégeance des nouvelles générations d'origine maghrébine, l'enjeu de l'édification européenne et le souci de ne pas être rejetés dans le groupe des ressortissants extérieurs à la CEE qui seront marginalisés par l'unification, incitent certains d'entre eux à acquérir la nationalité française qui devient ainsi un véritable passeport pour l'Europe. Dans une Europe unifiée où les ressortissants des pays du Tiers-Monde n'obtiendront vraisemblablement pas le droit de libre circulation, le rôle de minorités d'origine maghrébine, possédant la nationalité d'un Etat-nation européen pourrait être non négligeable dans le type de relations qui s'établiront entre le Maghreb et l'Europe. A cet égard, la constitution en novembre 1991, d'un Forum des Migrants auprès du Parlement européen, constitué de délégations d'associations immigrées de l'ensemble des Etats membres (y compris des associations liées aux pays d'origine) révèle ce souci d'apparaître comme un groupe de pression auprès des institutions de l'Europe en construction.

En définitive, si les flux transnationaux existent depuis fort longtemps, ce n'est que depuis quelques décennies qu'ils prennent une ampleur nouvelle liée principalement à deux facteurs: la dissociation croissante de l'économie et du politique, incitant les acteurs économiques à évoluer de façon autonome par rapport à leurs Etats et le processus de différenciation entre Etat et société civile dont l'essor de réseaux associatifs transfrontières est un signe. Il en résulte une émergence d'allégeances plurielles qui prennent la forme soit d'identification supra-nationale (la 'Umma, l'espace européen...), soit de mobilisations micro-communautaires, les deux pouvant d'ailleurs se conjuguer. Ceci a pour conséquence de remettre en cause comme nous l'avons souligné, le principe même de l'Etat-nation, mais aussi le postulat de l'existence d'un système de significations partagés par l'ensemble des gouvernants de la planète, lequel est au fondement de l'ordre international. Enfin, il n'est plus possible d'envisager un mode uniforme dans l'articulation de l'interne et de l'externe, ce qui conduit à la nécessité de réviser les paradigmes traditionnels de la sociologie des relations internationales, lesquels ont été forgés presque exclusivement à partir

d'une analyse des relations interétatiques et qui de ce fait ne peuvent rendre compte de cette explosion du système mondial sous l'effet de la transformation des acteurs et de l'éclatement culturel.

**Jocelyne Césari** est chargée de recherche en science politique à L'IREMAM/CNRS.